

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N° AC2002

présenté par
M. Saintoul

à l'amendement n° AC|1466 du Gouvernement

ARTICLE 5

<p>Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Au douzième alinéa, remplacer le terme "mentionnées" par le terme "citées".</p>

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.